

## **Colloque européen**

### **Laïcité et Droits de l'Homme**

**16 avril 2008** - Centre Albert Borschette *Salle 0A, Rue Froissart 36, 1000 Bruxelles*

### **Laïcité, Politique et religions**

François Becker, Secrétaire Général du Réseau Européen Eglises et Libertés

Pourquoi la religion, et donc la laïcité, sont-elles de plus en plus présentes dans le débat politique, justement à propos des droits de l'Homme ? Comment vivre ces relations religion/politique de façon apaisée et constructive ?

Telles sont les questions que je vais survoler, faute de temps pour les approfondir. Je les aborderai comme je les vis et les perçois en tant que citoyen de conviction et de confession catholique. Les religions n'étant pas monolithiques, ma perception pourra être différente sur plusieurs points de celle d'autres catholiques ou de celle de la hiérarchie de mon Eglise (que je conteste sur plusieurs points). Ma perception est celle d'un représentant du courant réformateur et conciliaire qui se retrouve, en partie, dans le Réseau Européen Eglises et Libertés, association ayant le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Je suis reconnaissant aux organisateurs de ce colloque de donner à ce courant l'occasion de s'exprimer car je pense que tous les courants de pensée doivent être entendus.

Notre réseau a la chance de pouvoir mener des travaux interconvictionnels avec la Fédération Humaniste Européenne et je suis heureux de me retrouver parmi vous à ce colloque.

#### **Pourquoi donc les interactions religion/politique redeviennent-elles si présentes?**

Nous vivons à une époque au cours de laquelle les trois piliers<sup>1</sup> sur lesquels l'Europe s'est construite sont soumis à de fortes « turbulences », d'une part parce que l'Europe, de plus en plus dépendante des autres pays du monde, est devenue de plus en plus multiculturelle, multi-religieuse et multi-convictionnelle (immigration importante, délocalisations, mondialisation, pressions culturelles, pressions terroristes...), et d'autre part parce que les européens eux-mêmes évoluent (désenchantement, déstructuration, disparition des certitudes, perte de repères et d'identité, perte de sens, manque de fiabilité de la projection sur l'avenir...).

Ces turbulences provoquent des remises en cause qui soulèvent deux séries de questions fondamentales:

- 1) Qu'en est-il des valeurs et des 3 piliers sur lesquels l'Europe est fondée? Ces piliers, notamment les Droits de l'Homme, sont-ils universels, ou sont-ils liés à la culture occidentale ?
- 2) Qui a la légitimité pour définir le socle commun de valeurs de références sur lequel se construit la cohésion sociale de l'Europe? Qui a l'autorité de décider comment le mettre

---

<sup>1</sup> Ces trois piliers sont : (1) des valeurs explicitées dans la convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et dans la charte sociale européenne, (2) la démocratie, (3) l'état de droit.

effectivement en place pour développer et résoudre les problèmes de société qui se posent de plus en plus nombreux

Ces questions, interpellant les personnes dans leur être profond et leurs convictions, ainsi que la société dans ce qui la fonde, concernent donc à la fois les religions, les courants de pensée et la politique. **D'où la résurgence des interactions religion/politique.**

### **Pourquoi cette résurgence apparaît-elle particulièrement à propos des Droits de l'Homme ?**

Parce que pour moi, les Droits de l'Homme, sont un terrain sur lequel peuvent s'impliquer deux universalités, deux légitimités et deux expertises :

- 1) deux « universalités » : l'universalité des Droits de l'Homme d'une part et l'Universalité de la loi divine, d'autre part.

La confrontation de ces deux universalités dépend de la conception que l'on se fait de la divinité et de l'universalité. La fondation de Hans Küng « pour une Ethique Globale<sup>2</sup> » a relevé une convergence remarquable entre cultures et religions du monde entier sur de nombreuses valeurs. Pour notre mouvance catholique et pour bien d'autres, comme pour Frédéric Lenoir<sup>3</sup>, il n'y a pas d'opposition entre le message évangélique et les droits de l'Homme, au contraire.

Des conflits peuvent naître cependant lorsque des responsables religieux<sup>4</sup> estiment qu'ils sont seuls habilités à définir les valeurs sur lesquelles doivent être fondée toute société humaine, car disent-ils les lois humaines doivent découler de la volonté de Dieu<sup>5</sup> qu'ils sont seuls à pouvoir interpréter, interprétations discutables et que nous discutons. Si historiquement, en Europe, cette soumission aux injonctions religieuses a été un des fondements de la société pendant la période de « chrétienté »<sup>6</sup>, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Et cela pour plusieurs raisons, dont je retiens trois:

- i) N'ayant été créateur de cohésion que pour les pratiquants de la religion d'état ou du courant de pensée étatique, au détriment des autres qui ont été exclus, le lien entre religion (ou courant de pensée) et Etat est donc disqualifié pour établir la cohésion d'une société multiculturelle et multiconvictionnelle.

---

<sup>2</sup> Hans Küng : Global Ethic, development and Goals, january 2003 first publish at the multi-religious conference, "A Global Ethic and Its Relevance for the United Kingdom," hosted by the University of Glasgow,UK, November 2001.

<sup>3</sup> Frédéric Lenoir « Le Christ philosophe »

<sup>4</sup> Cf. l'encyclique *Vehementer Nos* (1906) et aussi l'encyclique « *Veritatis Splendor* » (1993) : « *L'Eglise catholique est maitresse de la Vérité. Sa fonction est d'exprimer et d'enseigner authentiquement la vérité qui est le Christ, en même temps de déclarer et de confirmer, en vertu de son autorité, les principes de l'ordre moral découlant de la nature même de l'homme* »

<sup>5</sup> «Mémoire et Identité» Jean Paul II (2005) cf. le chapitre Lumières et Idéologie : « *Le code moral provenant de Dieu est la base intangible de toute législation humaine dans n'importe quel système, en particulier dans le système démocratique.* »

- Cf. aussi l'intervention du patriarche Alexis II devant l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en octobre 2007

- le refus e la liberté de religion par les communautés musulmanes

<sup>6</sup> c'est-à-dire quand la religion a commandé pendant plusieurs siècles la forme politique et a défini le lien social : Marcel Gauchet : « *La religion dans la démocratie* », Editions Gallimard 1998

- ii) cette disqualification a conduit à l'autonomisation des personnes et des Etats vis à vis de la tutelle religieuse au cours du processus de sécularisation<sup>7</sup>.

- iii) l'interprétation par les responsables religieux de la conformité des valeurs avec la « loi divine » peut évoluer au cours du temps, comme l'illustre les évolutions de mon Eglise qui, d'une opposition farouche<sup>8</sup>, depuis des siècles notamment le 19<sup>ème</sup> siècle, à des valeurs faisant partie intégrante des droits de l'homme, est passée à une réappropriation récente de ces valeurs. Mais cette réappropriation est encore sélective en ce qui concerne certains droits (égalité femme/homme, orientation sexuelle, droits sexuels, maîtrise des naissances, libertés d'expression..) dont les violations (hélas soutenues par certains responsables de mon Eglise), ont conduit le Conseil de l'Europe à s'en saisir, et à intervenir<sup>9</sup>.

- 2) les Droits Humains sont un terrain où peuvent s'impliquer deux « légitimités »<sup>10</sup> : celle issue du suffrage universel d'une part et celle issue de Dieu d'autre part.

Il ne devrait pas y avoir en principe de conflit, car ces deux légitimités sont d'un ordre différent. La légitimité religieuse est d'ordre spirituel et culturel, non politique. Il revient ainsi à chaque personne, en citoyen/citoyenne libre et responsable, de traduire en action politique ses convictions. Si les responsables religieux peuvent aider les croyants de leur religion qui le souhaitent à approfondir, dans le cadre leur Eglise ou leur association, leurs convictions et ce qu'elles impliquent, ils n'ont pas à leur dicter leur façon d'agir politiquement.

Il y a ainsi conflit quand

- \*des<sup>11</sup> responsables religieux transforment en pouvoir<sup>12</sup> leur légitimité spirituelle et culturelle qui est appel, en pouvoir spirituel d'abord (ce qui est un contresens, une infantilisation des croyants et un déni de leur capacité à intérioriser l'appel de la divinité) puis en pouvoir

---

<sup>7</sup> Cette autonomisation, pour reprendre les termes de l'abbé Raynal<sup>7</sup> en 1770, a donné au « peuple seul ou à l'autorité souveraine, dépositaire de la sienne, le droit de juger de la conformité de quelque institution que ce soit avec l'intérêt général »

<sup>8</sup> Contre la liberté de conscience : encyclique « Mirari Vos » 1832 : « ...de cette source empoisonnée de l'indifférentisme découle cette maxime fautive et absurde ou plutôt ce délire : qu'on doit procurer et garantir la liberté de conscience.. »

Contre la liberté de la presse : encyclique « Mirari Vos » 1832 : « ...à cela se rattache la liberté de la presse, liberté la plus funeste, liberté exécrationnelle, pour laquelle on aura jamais assez d'horreur.. »

Contre la démocratie : encyclique « quanta cura » 1865 : parmi l'inventaire des « principales erreurs de notre bien triste époque, comme idées fausses et opinions trompeuses et perverses...l'idée que la volonté du peuple constitue la loi suprême dégage de tout droit divin »

Contre la liberté d'expression : encyclique « quanta cura » 1865 : « le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jette plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit... »

<sup>9</sup> Via ses OING et son Assemblée parlementaire à proposer des recommandations telles les n° 1804 (2007) « Etat, religion, laïcité et droits de l'homme »

<http://assembly.coe.int/mainf.asp?Link=/documents/adoptedtext/ta07/frec1804.htm> et n° 1805 sur « blasphème et insultes à caractère religieux ».

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta07/FREC1805.htm>

<sup>10</sup> Cf. l'encyclique « quanta Cura (1865) qui « dénonce le principe impie et absurde du naturalisme qui voudrait que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion »

<sup>11</sup> Je dis « des » et non pas « les » car ce n'est pas le cas de tous, au moins dans leur dire, comme la CEC-KEK s'y est engagée : « Nous nous engageons à défendre les valeurs fondamentales contre toutes les atteintes et à résister à toute tentative d'abuser de la religion à des fins politiques .... » Lettre ouverte Lettre ouverte des responsables d'Eglises aux dirigeants politiques en Europe du 13 décembre 2006 de la Conférence Européenne des Eglises

<sup>12</sup> Cf L'épisode du Grand Inquisiteur dans les Frères Karamazov de Dostoïevski

politique, cherchant à imposer leur point de vue à tous, y compris aux non-croyants<sup>13</sup>, ce qui est inacceptable et que nous n'acceptons pas.

- \*Inversement quand les responsables politiques transforment leur légitimité politique en légitimité spirituelle et imposent une manière de penser ou interdisent les expressions religieuses pour elles-mêmes.

- 3) les DH sont un terrain où peuvent s'impliquer deux « expertises » : celle de l'humanité dans son ensemble fondée depuis des siècles sur les apports de ses penseurs croyants ou non (spirituels, philosophes, écrivains) d'une part et celle des Eglises fondée sur le rôle qu'elles revendiquent d'interprète de la volonté de Dieu<sup>14</sup> d'autre part.

En démocratie, ces différentes expertises doivent s'exprimer et doivent pouvoir le faire. Il n'y a conflit que lorsque l'une de ces expertises

- \* estime qu'elle est seule à détenir la vérité et disqualifie les autres. Il s'agit là d'une dérive de nombreuses Eglises et des Etats totalitaires, que j'ai évoquée il y a un instant

- \* s'approprie ce qui appartient à tous et fait partie du patrimoine de l'humanité<sup>15</sup>. C'est pourquoi nous nous sommes opposés à l'introduction d'une religion particulière dans le préambule du traité de Lisbonne.

### **Comment vivre ces relations religion/politique de façon apaisée et constructive ?**

Dans une société multiculturelle, multiconvictionnelle et démocratique, cela implique plusieurs conditions dont je relève trois :

**1) le respect et la mise en pratique de la laïcité européenne (european laicity)**, c'est-à-dire, d'après le Conseil de l'Europe :

- séparation du profane et du sacré, séparation du spirituel et du séculier, liberté de conscience, de pensée et de religion, mêmes droits et mêmes devoirs pour les citoyens et citoyennes, quelque soit leur religion ou leur affiliation philosophique,

- autonomie relative entre les états et les communautés religieuses dans leurs relations mutuelles,

et ce, dans le respect des valeurs fondamentales de l'Europe (respect des Droits de l'Homme, Etat de droit et démocratie)

---

<sup>13</sup> Cf. "Eglise, Œcuménisme et politique" J. Ratzinger Fayard 1987 : « L'Etat doit reconnaître qu'un système de valeurs fondamentales basé sur le christianisme constitue sa condition préalable (...) Il doit comprendre qu'il existe un ensemble de vérités qui ne sont pas soumises au consensus mais le précèdent et le rendent possible »

<sup>14</sup> - Cf. "Eglise, Œcuménisme et politique" J. Ratzinger Fayard 1987 : « L'Etat doit reconnaître qu'un système de valeurs fondamentales basé sur le christianisme constitue sa condition préalable (...) Il doit comprendre qu'il existe un ensemble de vérités qui ne sont pas soumises au consensus mais le précèdent et le rendent possible »

<sup>15</sup> C'est dans cet esprit d'ailleurs que les OIC du Conseil de l'Europe ont adressé un appel ce sens à leur

hiérarchie lors de la troisième assemblée œcuménique de Sibiu en septembre 2007. Cf. <http://www.european-catholic-people.eu/sibiureligion.pdf> : Ainsi, chacune de nos religions est invitée à :

- Reconnaître qu'elle ne possède pas la vérité tout entière et que d'autres ont aussi leur part de vérité. Chaque religion éviterait ainsi de transformer le message de Jésus, qui est appel, en un pouvoir qui limite l'espace de liberté à l'intérieur des Eglises, qui réduit l'espace laissé aux autres religions et qui cherche à imposer sa vérité aux autres, tant dans le domaine religieux que dans la gestion des affaires sociales et politiques.

- Reconnaître qu'elle n'est pas la seule à développer des valeurs et à rechercher un comportement éthique, et donc reconnaître que les valeurs qu'elle prône ne lui sont pas nécessairement propres et qu'elles peuvent être partagées par d'autres hommes et femmes

Il est important de d'insister ici sur le fait que

- cette autonomie ne justifie pas en droit l'existence de deux pouvoirs concurrentiels ou appelés à collaborer. Il n'y a de pouvoir politique que de l'Etat démocratique. L'autorité des responsables religieux ne s'exerce que sur les croyants qui y adhèrent librement ;
- cette autonomie exprime donc le caractère privé de la religion qui ne doit pas interférer avec la sphère publique. **Cela ne veut pas dire que la religion ne puisse se vivre ni s'exprimer dans l'espace public**, bien au contraire, mais cela veut dire que cette expression, même publique a un caractère privé, c'est-à-dire qu'elle n'engage que les personnes qui l'expriment et celles qui y adhèrent librement, mais n'engage ni les autres, ni l'Etat, ni le politique<sup>16</sup>.
- cette autonomie implique de ce fait que l'Etat ne délègue pas aux autorités religieuses ce qui relève de sa responsabilité (notamment maintien de l'ordre, justice). Aucun citoyen, aucune citoyenne, ne doit en effet voir son identité réduite à sa religion, pire encore à sa religion supposée<sup>17</sup>. En interposant la communauté de foi ou de conviction entre une personne (supposée partager cette foi ou cette conviction) et le pouvoir politique, cette délégation conduit bien souvent au communautarisme ou au sectarisme, car elle enferme les personnes dans cette communauté et les soumettent au pouvoir des responsables de communauté.

Une des conditions clés<sup>18</sup> pour y parvenir est la dissociation de deux espaces. l'espace concret des personnes et l'espace abstrait des références et des représentations.

-\* L'espace des personnes est privé, il est inviolable, chaque personne unique par son histoire et son destin. est égale en droit à toute autre, elle est aussi importante et aussi digne de respect et de reconnaissance que l'autre.

-\* L'espace abstrait des références et des représentations est un bien social commun qui appartient à tous et toutes, qu'il s'agisse des cultures, des religions, des convictions, des Etats; aucune personne, aucune religion ou courant de pensée, aucune culture ne peuvent se l'approprier ni le réduire à sa propre vision sans risquer le communautarisme, l'exclusion ou le totalitarisme.

**2) une attitude d'ouverture et de dialogue aussi bien pour les personnes, que pour les responsables des religions et des courants de pensée, et les responsables politiques.** Cela implique :

- une volonté de dialogue et d'écoute mutuelle et une attention à l'autre, c'est-à-dire pour les Etats de ne pas limiter leur dialogue et leur écoute aux hiérarchies religieuses, car elles ne sont pas les seules à porter des valeurs et des conviction! Ce dialogue, cette attention doit donc s'adresser aussi aux différents porteurs de convictions et aux différents courants de pensée, notamment ceux qui apparaissent au sein même des religions.

- cela implique aussi que personne ne se considère comme seul possesseur de la Vérité, de la vérité toute entière, et cela implique de reconnaître l'autre pour ce qu'il est et non pour ce que l'on croit qu'il est, et donc être prêt à reconnaître la part de vérité qu'il peut exprimer.

---

<sup>16</sup> Ainsi les menaces de responsables religieux sur des responsables politiques ou leur volonté d'imposer leur point de vue à tous, croyants ou non est inadmissible (Exemples : lors de la campagne présidentielle aux USA menace d'excommunication d'un candidat, au Nicaragua, la phrase de Helder Camara : « *quand je donne du pain au pauvre on me félicite comme bon chrétien, mais quand je demande pourquoi il est pauvre, on me traite de communiste* »)

<sup>17</sup> Il s'agit là d'une instrumentalisation de la religion qui a de nombreuses conséquences, personnelles quand cette réduction est intériorisée, et politiques quand cette réduction est utilisée par les états, comme l'a montré Hanne Stinson dans son exposé au colloque 3I

<sup>18</sup> Comme il a été relevé lors du colloque 3I tenu en octobre dernier au Conseil de l'Europe sur « le rôle et l'impact des religions et courants de pensée sur la cohésion sociale »  
[http://www.coe.int/t/f/ong/public/Actes\\_colloque\\_3I.pdf](http://www.coe.int/t/f/ong/public/Actes_colloque_3I.pdf)

Ainsi par exemple, il est scandaleux d'entendre des personnes laisser entendre que la spiritualité est le privilège des croyants alors qu'elle est l'apanage de tout être humain, comme l'ont rappelé les OIC du Conseil de l'Europe.

### 3) Education et formation

- éducation aux Droits de l'Homme, éducation au dialogue et au respect de l'autre
- développer la connaissance de l'autre, briser les images de l'autre véhiculée par une histoire biaisée, ce qui implique une reformulation de l'histoire prenant en compte tous les points de vue.
- Education au fait religieux comme le prône le Conseil de l'Europe,

Voilà quelques points trop brefs que je souhaitais proposer en introduction au débat, points que l'on peut résumer en une phrase : « **La loi protège la foi aussi longtemps que la foi ne veut pas faire la loi** ». <sup>19</sup>

### Remerciements

Je remercie chaleureusement tous ceux et celles qui m'ont aidé à mener cette réflexion, fruit des nombreuses discussions que j'ai eues tant au sein du Réseau Européen Eglises et Libertés, que dans le cadre du travail des OING du Conseil de l'Europe et de celui du G3I, Groupe de travail International Interculturel et Interconvictionnel. Cette réflexion s'inspire aussi des travaux du colloque<sup>20</sup> organisé en octobre dernier au Conseil de l'Europe par le G3I et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, sur le thème « Cohésion Sociale dans une Europe multiculturelle, rôle et impact des religions et courants de pensée ».

---

<sup>19</sup> Phrase prononcée par Eric Favay au cours du Colloque 3I.

<sup>20</sup> [http://www.coe.int/t/f/ong/public/Actes\\_colloque\\_3I.pdf](http://www.coe.int/t/f/ong/public/Actes_colloque_3I.pdf)